



SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIERE LIGNE

Fiche informative pour les médecins

OBJECTIFS

- ✓ Renforcer l'accessibilité et l'offre de soins en santé mentale adulte ;
- ✓ Permettre à la population cible de se rendre plus rapidement chez un professionnel ;
- ✓ Eviter l'évolution des problèmes en trouble ;
- ✓ Améliorer la prévention et l'intervention précoce.

PUBLIC CIBLE

Le remboursement sera applicable au patient :

- ✓ Adulte âgé de **18 à 64 ans inclus** ;
- ✓ Souffrant d'un **problème** psychique de sévérité légère à modérée d'anxiété, d'humeur dépressive ou de consommation d'alcool ;
- ✓ Orienté vers ces soins sur base d'une **prescription de renvoi datée** par un médecin généraliste ou un psychiatre ;
- ✓ En ordre de **mutuelle**.

CONVENTION INAMI

Le Comité de l'assurance de l'INAMI a approuvé une convention en vertu de laquelle **l'assurance obligatoire soins de santé interviendra pour la première fois dans le prix des séances ambulatoires des psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens**.

Cette offre de soin et de remboursement se veut complémentaire à l'offre existante **Le remboursement est en application depuis le 01 avril 2019.**

Par année civile, le patient pourra bénéficier d'**une série de 4 séances** (éventuellement 1x renouvelable) sur base d'une prescription de renvoi. Le nombre **maximum** est de **8 séances par année civile**.
Coût de la séance pour le patient: **11,20 €** ou **4 €** si droit à une intervention majorée.

QUELLES DEMARCHES POUR LE MEDECIN ?

- 1) Examiner si le patient correspond au public cible ;
- 2) Vérifier sur MyCareNet l'assurabilité du patient ;
- 3) Remettre au patient une prescription de renvoi datée (modèle fournit par INAMI)
- 4) Fournir au patient la **liste** des psychologues et orthopédagogue de 1^{ère} ligne établi dans le réseau où réside le patient (www.107bru.be/projet_inami www.psy107.be Helpdesk Brusano 02 880 29 80)
- 5) Collaborer et communiquer avec le psychologue ou orthopédagogue de 1^{ère} ligne sur l'évolution du patient.

QUE SIGNIFIE « PROBLEME LEGER A MODERE » ?

Indicateurs pour une orientation appropriée :

- ✓ Le patient éprouve un problème léger ou modéré lié à du stress, sentiment d'anxiété, une humeur déprimée ou une consommation d'alcool (pas d'assuétude),
- ✓ ce problème est limité dans le temps (apparu depuis quelques semaines ou mois) et est présent dans un domaine de fonctionnement (travail, familial, social ou émotionnel,...),
- ✓ des interventions limitées semblent suffisantes pour améliorer le problème du patient,
- ✓ le patient se trouve dans un contexte sécuritaire et supportable (pas de risque imminent de passage à l'acte),
- ✓ le patient peut entrer dans une relation réciproque,
- ✓ le patient est intéressé par cette offre de soins de première ligne.

SPF Santé publique : info-psy@health.fgov.be

Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) : www.inami.fgov.be

Réforme des soins en santé mentale pour adultes : www.psy107.be

